



## GERER LES DEMANDES DE TRANSFERT

Seuls les joueurs ayant joué en interclubs la saison précédente et voulant défendre les couleurs d'un autre club la saison suivante doivent demander un transfert.

Toute personne redevable de cotisation ou ayant une dette (location de courts et/ou entraînements et/ou droit d'inscription dans une compétition) envers son club ne peut être admise dans un autre cercle avant d'avoir apuré sa dette.

Vous devez communiquer la liste des personnes concernées au secrétariat régional pour le 1<sup>er</sup> décembre au plus tard (cf. article 19 du règlement d'ordre intérieur AFT).

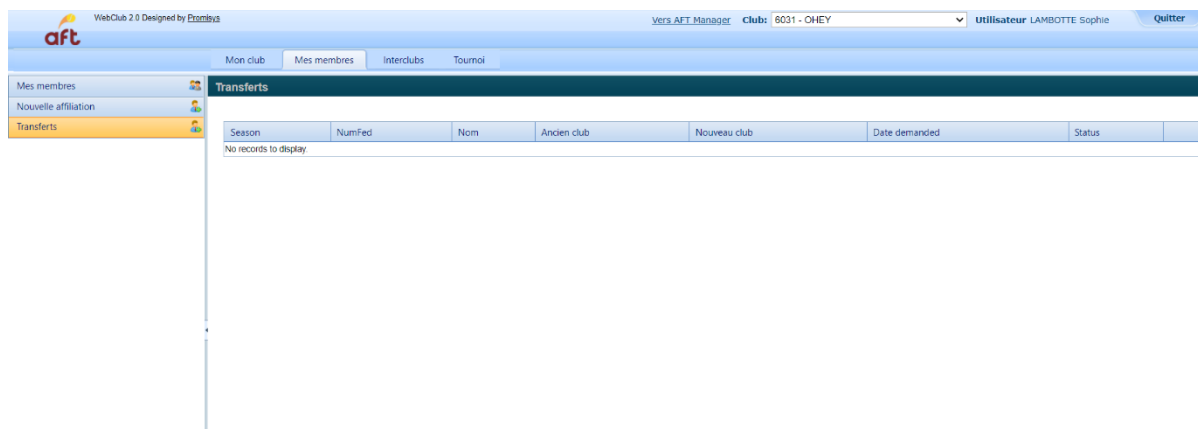
La période de transfert va du 15 décembre au 15 janvier.

Vous avez 5 jours à partir de l'introduction d'une demande de transfert pour la traiter. Les demandes non traitées dans les 5 jours seront acceptées par le secrétariat régional.

Vous recevrez un mail à chaque demande.

Pour gérer les demandes de transfert, vous devez procéder comme suit :

1. Allez sur [webclub.aftnet.be](http://webclub.aftnet.be).
2. Connectez-vous.
3. Allez sur 'Mes membres'.
4. Cliquez sur 'Transferts' (à gauche).



Vous voyez sur cet écran toutes les demandes de transfert vers votre club.

5. Pour accepter ou refuser une demande de transfert, cliquez sur le bouton 'Accepter' respectivement 'Refuser' à hauteur du joueur dont vous acceptez/refusez le transfert.

Si vous acceptez la demande, le joueur se retrouvera dans vos membres.

Si un joueur introduit une demande de transfert après le 15 janvier, vous pouvez l'accepter, mais le joueur ne pourra pas participer aux interclubs dans votre club cette saison.